

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 144/2022

**Objet : Octroi d'une
subvention à l'Association
pour le Droit à l'Initiative
Economique (ADIE)**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.
Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.
Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.
Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.
Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.
Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.
Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).
Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).
Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).
Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).
Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) finance et accompagne les personnes porteuses d'un projet d'entreprise ou de mobilité professionnelle, indépendant ou salarié, ne pouvant obtenir de financement auprès de leur banque pour le réaliser.

L'ADIE réalise des permanences un lundi matin toutes les deux semaines à la Maison de l'Entrepreneur.

En 2021, l'ADIE a financé 11 personnes issues des communes de Terre de Provence (Barbentane, Eyragues, Maillane, Graveson, Châteaurenard) et accordé 36 708 € de prêts. Ces prêts ont concerné 6 créations de microentreprise et 5 retours à un emploi salarié.

L'association a sollicité une subvention de 5 000 € pour l'année 2022.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

La commission économique du 4 octobre 2022 s'est prononcée favorablement sur subvention à l'ADIE.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'ADIE.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,

VU l'avis favorable de la commission économie du 4 octobre 2022 pour l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir les personnes porteuses d'un projet d'entreprise ou de mobilité professionnelle,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour l'exercice 2022.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

